

Conditions Générales de Vente

ParisTestConf 2027 - 23 mars 2027

Préambule	2
Article 1 : Conditions Générales	2
Article 2 : Tarifs	3
Article 3 : Réservation des billets	4
Article 3.1 : Réservation en ligne avec helloAsso	4
Article 3.2 Réservation par devis	4
Article 4 : Modification ou annulation d'une commande	6
Article 4.1 : Réalisée via helloAsso	6
Article 4.2 Réalisée par devis	6
Article 5 : Données à caractère personnel et CNIL	7
Article 5.1 : Données collectées via helloAsso	7
Article 5.2 : Données collectées via le devis	7
Article 6 : Droit applicable	7
Article 7 : Code de conduite	8
Article 8 : Règlement des différends	8
Annexes	9
Code de Conduite	9

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par l'Association Française de la Qualité et du Test, dénommé Organisateur dans la suite du document, auprès d'acheteuses et acheteurs dénommé-es "Acheteurs" et aux participantes et participants possédant un billet dénommé-es "Participants".

Dans le cadre de cette édition de la conférence ParisTestConf, l'Organisateur organise plusieurs présentations le 23 mars 2027 accompagnées d'un petit déjeuner d'accueil, du repas du midi et d'une collation l'après-midi.

Afin de pouvoir y assister, des billets sont proposés à la vente à distance au travers du service de billetterie proposé par la société helloAsso.

Les présentes CGV précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de paiement et de livraison des billets commandés.

Les achats de billets s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Acheteur préalablement à l'achat immédiat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande, étant précisé que le paiement emporte leur acceptation.

Ces Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, notamment liées à la situation sanitaire et aux annonces du gouvernement.

Article 1 : Conditions Générales

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés en cas de perte ou de vol. Il ne vous sera délivré aucun duplicata.

Leur revente est interdite. Le billet doit être présenté à l'Organisateur le jour de la conférence.

Le billet comprend la journée de conférence pour assister aux présentations et l'accès à la restauration prévue par l'Organisateur sur la journée.

Il appartient à l'Acheteur de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

L'Acheteur peut acheter plusieurs billets afin de les distribuer à des Participants. Il est de sa responsabilité de s'assurer que les Participants ne se retrouvent pas avec des duplicatas de billets, ce qui aurait pour conséquence le refus de l'accès à la conférence pour le Participant ayant un billet dupliqué.

L'Acheteur a également la responsabilité de communiquer ces CGV aux Participants pour lesquels il a acheté des billets. Les CGV sont réputées acceptées par le Participant dès lors qu'il présente son billet au point de contrôle le jour de la conférence.

Le Participant est en outre averti que des clips vidéo peuvent être tournés et que des photos peuvent être prises pour les besoins de la communication de la conférence pendant cette dernière, son image est donc susceptible d'y figurer.

Par l'achat des billets et la participation à la conférence s'en suivant, les Participants autorisent donc l'exploitation de leur image. En conséquence, ils ne pourront par la suite reprocher cette exploitation à l'association ni se servir de cette circonstance pour invoquer un quelconque préjudice ouvrant droit à indemnité.

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes. Les modifications des horaires, du programme ou encore d'une présentation ne peuvent donner lieu à un remboursement excepté en cas d'annulation complète de la journée de conférences. Dans ce dernier cas, seuls les billets seront remboursés.

La non-présentation du Participant ou toute annulation de son fait ne donnera lieu à aucun remboursement du billet comme mentionné à l'article 4.

Les frais de transport, d'hôtellerie, de gestion et d'envoi restent à la charge des Participants.

Article 2 : Tarifs

Les prix des billets sont indiqués sur HelloAsso en euros incluant les frais de traitement de la réservation.

Il n'y a aucune TVA sur le billet.

Aucun tarif de groupe n'est disponible.

Des offres promotionnelles en quantité limitée peuvent avoir lieu en fonction de la période ("early bird").

Quelques billets avec une offre promotionnelle pour les étudiants ou personnes en recherche d'emploi sont proposés. Pour obtenir le code promotionnel, merci d'adresser votre demande par mail (contact@paristestconf.com) avec un justificatif de scolarité (en cours) ou de demandeur d'emploi en vigueur (document officiel France Travail de moins d'un mois). Après étude de votre demande et validation par l'Organisateur, le code promotionnel vous sera fourni.

Article 3 : Réservation des billets

Deux modes de réservation exclusifs sont proposés :

- Le mode en ligne avec helloAsso décrit dans l'article 3.1
- le mode par devis décrit dans l'article 3.2

Article 3.1 : Réservation en ligne avec helloAsso

La réservation de billet s'effectue en temps réel. Le serveur d'HelloAsso vous informe en temps réel sur la disponibilité au moment de votre commande.

Lors de votre réservation, la page "mon panier" est un récapitulatif de ce que vous êtes en passe de commander. Cette page ne vous informe que sur la commande en cours. Cette page ne constitue pas une preuve de réservation ferme. La commande n'est définitive qu'une fois le paiement par carte bancaire effectué et validé.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l'Acheteur lors de sa commande (coordonnées, e-mail, n° de carte erroné).

Le paiement par carte bancaire correspond à un achat ferme et définitif dans la mesure où votre paiement est accepté par votre banque. Le système de règlement par carte bancaire est doté d'un protocole de sécurisation qui vous permet d'effectuer vos transactions en toute sécurité.

Vous recevrez un e-mail confirmant l'achat de vos billets pour la conférence. Cet e-mail tient lieu de preuve d'achat. Nous vous invitons donc à consulter votre messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer l'e-mail de confirmation. En cas de non-réception de cet e-mail, vérifiez votre filtre antispam puis contactez-nous par e-mail (contact@paristestconf.com).

L'Acheteur recevra les billets achetés directement dans sa boîte mail avec le message confirmant son achat. Il devra les partager aux Participants, qui, le jour de la conférence, les présenteront au contrôle de manière digitalisée ou en version papier.

Si vous ne recevez pas vos billets dans la journée qui suit votre paiement, merci de nous contacter.

Une facture acquittée peut être éditée sur simple demande par e-mail (contact@paristestconf.com).

Article 3.2 Réservation par devis

Si vous ne pouvez pas utiliser helloAsso, un second mode de réservation par devis est mis à disposition. Ce mode requiert des tâches administratives par l'Organisateur.

En conséquence, des frais administratifs, d'un montant de 10% du prix total des billets commandés, sont appliqués.

Seuls les billets tarif plein peuvent être achetés avec ce mode et sont exclus les offres promotionnelles ou tarif préférentiel pour étudiants et personnes en recherche d'emploi.

Le processus de commande est le suivant :

- l'Acheteur fait une demande de devis par e-mail (contact@paristestconf.com) avec les informations suivantes :
 - acheteur :
 - nom et prénom
 - e-mail
 - rôle dans l'entreprise
 - entreprise
 - raison sociale
 - numéro de siren
 - adresse postale
- l'Organisateur édite et envoie le devis à l'e-mail de contact
- l'Acheteur signe le devis dans un délai de 10 jours maximum après son émission
- L'Organisateur réserve le nombre de billets demandés et édite la facture puis l'envoi par e-mail
- l'Acheteur a alors 10 jours pour procéder au paiement par virement bancaire
- Une fois le paiement sur le compte bancaire de l'Organisateur, ce dernier génère les billets depuis helloAsso puis les envoie par e-mail à l'acheteur. Les informations sur les billets seront génériques avec le nom de l'entreprise.
- l'Acheteur peut ensuite distribuer les billets en interne selon sa convenance
- L'Acheteur peut demander l'édition d'une facture acquittée sur simple demande

L'Acheteur restera vigilant quant aux délais de traitement de ce processus afin d'assurer que le paiement sera réalisé avant le 15 mars. Passé cette date, l'Organisateur se réserve le droit de stopper le processus en cours. Aucun billet ne sera édité tant que le paiement n'est pas effectif.

Conformément à l'article 1, les billets peuvent être transmis à n'importe quelle personne que l'Acheteur souhaite et reste responsable en cas d'erreur de sa part et de présentation de doublon de billet le jour de la conférence.

Article 4 : Modification ou annulation d'une commande

Article 4.1 : Réalisée via helloAsso

Dans la rubrique "mes réservations", l'Acheteur qui a déjà fait des réservations et dont le paiement a été effectué par carte bancaire peut ajouter une nouvelle commande.

Cependant, il ne peut en aucun cas modifier ou supprimer de lui-même les produits d'une commande déjà réglée. Dans ce cas, il peut contacter L'Organisateur par mail ou faire une nouvelle commande pour ajouter des billets dans la limite des places disponibles.

Une commande n'est pas annulable et les billets ne sont ni repris, ni échangés. Ils peuvent toutefois être cédés afin de faire profiter de la conférence à un autre Participant.

Lors du contrôle du billet, aucun contrôle d'identité n'est effectué. Aussi, si le billet cédé a déjà été contrôlé, cela signifie qu'il y a un usage en doublon d'un même billet. La seconde présentation ne pourra donner lieu à l'accès à la conférence. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de cette situation car il appartient à l'Acheteur d'user de son billet dans les règles en vigueur.

La non-présentation du Participant au contrôle ou le non-respect des règles en vigueur pour intégrer la conférence ne donnent pas droit au remboursement. L'Organisateur conserve alors le montant total de la commande.

Article 4.2 Réalisée par devis

Tant que le paiement de la facture émise n'a pas été réalisé, l'Acheteur peut demander à réduire ou augmenter le nombre de billets à acheter. Dans ce cas-là, le devis ainsi que la facture sont mis à jour et remplace les précédents puis les deux documents sont envoyés par mail pour signature. Le reste du processus se poursuit comme décrit à l'article 3.2.

Si le paiement a déjà eu lieu :

- il n'est plus possible de se faire rembourser un billet acheté comme précisé à l'article 1
- il est possible de demander un nouveau devis pour acheter de nouveaux billets dans la limite du nombre de billets encore disponibles et des délais de traitement, conformément à l'article 3.2

Article 5 : Données à caractère personnel et CNIL

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce droit peut être exercé en nous écrivant par mail (contact@paristestconf.com) en indiquant vos nom, prénom et adresse e-mail et en fournissant un justificatif d'identité.

Article 5.1 : Données collectées via helloAsso

Durant le parcours d'achat, des données à caractère personnel concernant l'Acheteur et les Participants sont collectées par HelloAsso et l'Organisateur.

Les données collectées par HelloAsso le sont conformément à leurs propres Conditions Générales d'Utilisation utilisateur (<https://info.helloasso.com/cgu-utilisateurs>).

L'Organisateur exploite, quant à lui, les données suivantes afin d'informer les Acheteurs et Participants sur les informations structurantes concernant la ParisTestConf (au travers du service fourni par Brevo):

- Nom et prénom
- Adresse électronique

Article 5.2 : Données collectées via le devis

Seules les données précisées à l'article 3.2 sont collectées par l'Organisateur afin d'éditer le devis, la facture et la facture acquittée.

Seul le nom de l'entreprise est utilisé dans helloAsso pour éditer les billets.

L'Organisateur exploite aussi les données suivantes afin d'informer les Acheteurs sur les informations structurantes concernant la ParisTestConf (au travers du service fourni par Brevo):

- Nom et prénom
- Adresse électronique

Article 6 : Droit applicable

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français.

Article 7 : Code de conduite

L'Acheteur ainsi que les Participants acceptent le code de conduite présenté en annexe.

En cas de non-respect du code de conduite avant la conférence, le Participant peut se voir refuser l'accès à la conférence.

En cas de non-respect du code de conduite durant la conférence, le Participant sera exclu du lieu et ne pourra profiter du reste de la journée.

En cas de refus d'accès ou d'exclusion, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Article 8 : Règlement des différends

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation des présentes, relève des tribunaux français dans les conditions de droit commun.

En présence d'un conflit avec l'association, outre le recours juridictionnel, le Participant peut recourir à une médiation conventionnelle (notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles) ou à tout mode alternatif de règlement des différends.

Annexes

Code de Conduite

Le harcèlement inclut des commentaires oraux ou écrits sur le sexe, l'identité sexuelle, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, l'apparence physique, la race, la religion, les images à connotation sexuelle dans des lieux publics, les intimidations délibérées, la traque, la poursuite, un harcèlement photographique ou vidéo, une suite d'interruption des conférences et des autres événements, un contact physique inapproprié et des avances sexuelles non désirées, des paroles ou comportements sexistes, y compris les comportements inclus dans la définition du sexisme ordinaire.

Les prises de position publiques et militantes incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination créent une atmosphère intimidante et malveillante, donc non-accueillante, pouvant même être ressentie comme un harcèlement.

Les participant.es à qui il sera demandé de stopper tout comportement de harcèlement doivent arrêter immédiatement.

Les sponsors sont aussi soumis à la politique anti-harcèlement. En particulier, les sponsors ne doivent pas utiliser d'images ou de matériels à connotation sexuelle. Ils ne doivent pas non plus engager d'activités à connotation sexuelle. L'équipe du stand (y compris les volontaires) ne doit pas utiliser de vêtements, uniformes ou costumes à connotation sexuelle. Ils ne doivent pas non plus créer un environnement sexualisé.

Si une personne a un comportement de harcèlement, l'Organisateur peut prendre toute action qui lui semble adéquate. Cela va d'un simple avertissement à l'exclusion de la personne de l'événement.

Si vous vous sentez harcelé.e, si vous pensez que quelqu'un se fait harceler, et plus généralement en cas de problème, merci de contacter immédiatement un membre du comité d'organisation.

Les membres de l'organisation sont présents pour aider les participants et participantes à contacter la sécurité du bâtiment où se déroule l'événement, ou les forces de l'ordre, à fournir une escorte ainsi qu'à aider de toute autre façon les personnes victimes de harcèlement, pour garantir leur sécurité pendant la durée de l'activité. Nous apprécions votre participation à l'activité.

Nous attendons de tous les participants et participantes de suivre ces règles pendant toutes les activités de l'association.

Le [texte d'origine](#) est sous licence [Creative Commons Attribution 3.0 Unported License](#)

La traduction a été réalisée par [la communauté Okiwi](#). Merci d'aider à la traduction et à l'amélioration de ce texte forké.